



*ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE
DE LA VALLÉE DE MUNSTER*

PROJET D'ETABLISSEMENT

PROJET PEDAGOGIQUE

Juin 2010

L'association ci-dessous désignée a été inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Colmar, Greffe permanent de Munster, sous le N° 208-Volume V, à dater du 28 Mars 1980 (vingt huit mars mille neuf cent quatre vingt). Il est fondé une association régie par les articles 21 et suivants du code local dite :

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA VALLEE DE MUNSTER

ayant son siège social au 18 Rue Sébastopol à Munster - 68140.

Un projet d'établissement a été rédigé comme suit :

PREAMBULE

L'école de musique et de danse : quels véritables enjeux pour un Territoire :

- **Une conviction** : Les activités de sensibilisation et d'enseignement artistique relèvent du service public de l'éducation et de la culture ou d'écoles associatives. Elles sont fondamentales pour l'épanouissement de chaque individu et pour la construction de sa citoyenneté.

L'Ecole de Musique et de Danse de la Vallée de Munster a un rôle évident à jouer en ce sens

- **Une conjoncture** : La loi du 13 août 2004 sur les libertés et les responsabilités des collectivités territoriales fixe, entre autres, le cadre réglementaire du transfert des compétences relatives aux enseignements artistiques. Elle justifie la mise en place du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistique dans lequel s'inscrit l'activité de l'EMDV.
- **Des ambitions** : Le projet d'établissement entend alimenter l'indispensable débat collectif sur les missions de l'école de musique et de danse.

Il s'adresse à toutes celles et ceux qui portent quotidiennement la responsabilité de cette institution, les dirigeants et responsables de l'établissement, les enseignants, les parents, les élèves et les partenaires extérieurs (élus, CDMC...).

- **Des moyens** : pour assurer ses missions dans les meilleures conditions, l'école de musique et de danse doit disposer de structures appropriées. Le futur déménagement favorisera la création de synergies entre les services de la Communauté des Communes et l'EMDV puisque ces deux institutions partageront les mêmes locaux à partir de septembre 2011.
- **En conclusion** : C'est dans ce cadre que la mise en œuvre du projet d'établissement apportera sa contribution au développement et à l'épanouissement de la culture artistique dans la Vallée.

INTRODUCTION

Rappel des missions générales du projet pédagogique de l'établissement :

Ce projet représente l'aboutissement naturel d'une réflexion pédagogique présente dans cet établissement depuis déjà trente ans. L'EMDV a pour vocation de faciliter l'accès à la pratique musicale et chorégraphique, associée à la diffusion et à la création. Cet accès prend des formes extrêmement diverses, passant par tous les degrés de l'apprentissage permettant de maîtriser techniques, connaissances et moyens d'expression en vue d'une pratique amateur.

L'EMDV est ouverte à des publics extrêmement divers : par leurs âges, par leurs origines socioprofessionnelles, par leurs goûts et leurs traditions culturelles, et enfin par la nature de leurs demandes.

Lieu d'enseignement et de pratique amateur, l'EMDV se doit de réaliser au mieux son rôle d'acteur dynamique essentiel d'une politique culturelle globale tout en contribuant autant que possible à la lutte contre les inégalités sociales et géographiques.

Ainsi, l'EMDV répond aux missions suivantes :

- Favoriser la découverte de la musique par une pratique d'éveil musical ;
- Assurer l'initiation à la musique et à la danse ;
- Assurer la formation à une pratique amateur approfondie de la musique et de la danse, conduisant chaque élève à l'autonomie dans cette pratique ;
- Participer à l'activité culturelle de la collectivité. La diffusion et la création sont des composantes du projet d'établissement étroitement associées aux missions pédagogiques dont elles constituent à la fois des résultantes et des moyens. Nous proposons ainsi la saison Opus, saison artistique créée et organisée par l'EMDV dans le but de faire connaître un large éventail de styles et de genres musicaux au public de la Vallée. Cette saison Opus bénéficie du soutien financier de la Région Alsace, de la Communauté des Communes de la Vallée de Munster, de la Ville de Munster et de partenaires économiques ;
- L'EMDV concourt également au développement de la pratique des amateurs adultes, que ce soit en son sein même ou en collaboration avec les institutions locales en charge de ce secteur : harmonies, chorales, etc.

Etat des lieux

Les acteurs :

Sur le territoire de la Ville de Munster :

La Ville de Munster compte au recensement de 2006 une population de 5041 habitants. Les structures scolaires sont les suivantes : deux écoles maternelles, une école élémentaire, un collège et un lycée intercommunaux. Les enfants de 0 à 14 ans sont au nombre de 939 dans la commune.

Sur le territoire de la Communauté des Communes :

Créée en Mai 1996, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster se compose de 16 communes : Breitenbach, Eschbach-au-Val, Griesbach-au-Val, Gunsbach, Hohrod, Luttenbach, Metzeral, Mittlach, Muhlbach-sur-Munster, Munster, Sondernach, Soultzbach-les-Bains, Soultzeren, Stosswhir, Wasserbourg et Wihr-au-Val.

Elle représente à ce jour une population globale de 16817 habitants (recensement 2006) dont 3064 enfants de 0 à 14 ans.

Un questionnaire sur les activités extra-scolaires a été diffusé dans les écoles en 2009 à l'initiative de la Communauté de Communes. Ce travail permet d'estimer le potentiel d'enfants souhaitant pratiquer la musique à environ 25 % de la classe d'âge des 6 à 12 ans soit 380 élèves pour l'ensemble de la vallée (qui compte plusieurs écoles de musique).

Le potentiel pour la danse serait de 300 élèves environ !

L'activité de l'EMDV pourrait donc progresser mais elle est limitée actuellement par une réputation d'activité « chère », par la multiplication des sollicitations et par une demande « d'activités du mercredi » difficile à satisfaire.

Dans l'établissement :

L'école de Musique et de Danse de la Vallée compte, à la rentrée 2009, 191 élèves contre, 215 élèves à la rentrée 2008, 237 à la rentrée 2007, 243 à la rentrée 2006, 223 à la rentrée 2005 et 184 à la rentrée 2004. La hausse constatée depuis 2004 prouve le sérieux et la bonne santé de l'établissement. Quant à la baisse de cette année, elle s'explique par la création d'une nouvelle école de musique de catégorie 1 à Wihr-au-Val dans un souci de proximité des cours (la plupart des cours étant

délivré par des professeurs de l'EMDV). La baisse de l'effectif entre 2007/2008 s'explique par l'arrêt de notre partenariat avec la commune d'Ingersheim dont l'école de musique est devenue indépendante pour des raisons légales et de bonne gestion.

Situation administrative de l'école.

- **Les ressources propres (budgets, locaux, matériels, moyens d'information, etc.) :**

Le budget (partenaires financiers, recettes, dépenses).

Les recettes proviennent principalement des parents d'élèves (écolages), de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (subvention de fonctionnement), du Conseil Général (convention dans le cadre du schéma Départemental), de la Région Alsace et de la commune de Munster (subventions pour la saison OPUS).

Certaines communes participent de plus aux écolages par le versement d'une subvention qui est déduite de la facture du troisième trimestre.

Enfin, l'école bénéficie de recettes propres (dons, sponsors, plateau,...).

Les dépenses se composent des salaires des différents professeurs, du directeur, de la secrétaire et de la femme de ménage, des frais de fonctionnement (assurances, téléphone, photocopieuse, loyer, chauffage...), des achats de matériel et des frais pour les concerts et pour la saison OPUS.

Les locaux.

La situation actuelle de l'EMDV n'est pas idéale car précaire. En effet, les locaux du Tribunal d'Instance doivent être mis en vente à court terme.

Une solution transitoire sera trouvée avec la Communauté des Communes pour l'année 2010-2011 et avant notre emménagement dans nos nouveaux locaux pour la rentrée 2011. Ces derniers seront intégrés à la Maison des Services de la Communauté des Communes.

Le matériel.

Le matériel est classé en six catégories : le parc instrumental fixe, le parc instrumental locatif, le matériel d'enseignement, le matériel bureautique, le mobilier et la parthèque (cf. l'inventaire).

➤ **Le conseil d'administration :**

Le conseil d'administration se compose de 7 personnes au minimum. Le bureau compte un président, un vice président, un trésorier, un trésorier adjoint, un secrétaire et un secrétaire adjoint (cf. liste du conseil d'administration).

Les réunions de l'ensemble du Conseil d'Administration se tiennent en moyenne toutes les 6 semaines (ou plus souvent selon les besoins) en présence du directeur en temps que personne invitée.

Des réunions de bureau peuvent s'ajouter en cours d'année.

L'assemblée générale annuelle se tient courant du mois de janvier.

➤ **Le conseil d'établissement :**

Il se réunit au moins une fois dans l'année pour faire un bilan de la gestion de l'école de musique et de danse et évoquer très librement tous les sujets qui préoccupent l'ensemble des acteurs concernés.

Il est composé d'un représentant des élus de la Vallée, du président de l'association, de deux parents d'élèves, de deux élèves de l'école et de deux représentants de l'équipe pédagogique de l'école (cf. liste du conseil d'établissement).

➤ **Le personnel :**

Le personnel enseignant se compose de 17 professeurs : cf. liste de l'équipe pédagogique.

Le personnel administratif : Eliane Warth (directrice), Sylvie Koenig (secrétaire).

Le personnel d'entretien : Janine Hunzinger (femme de ménage).

➤ **Les partenaires structurels (milieu scolaire, autres établissements, pratiques amateurs, structures de création, de diffusion, de formation du professionnel, etc) :**

Notre partenariat en milieu scolaire : comme beaucoup d'écoles de musique, nous organisons régulièrement des présentations d'instruments dans les différentes écoles de la Vallée.

Pour des grands événements ponctuels, l'EMDV organise une représentation destinée aux scolaires de toute la vallée. Les saisons 2004-2005 et 2005-2006 ont permis ainsi de mettre en valeur nos propres élèves. La saison 2007-2008, nous a permis de réaliser le projet « un orchestre à l'école » en partenariat avec l'école

élémentaire de Munster. La création d'un « orchestre à l'école », nous a permis de prendre contact avec de nouveaux élèves sans aucune connaissance musicale.

En 2009-2010, un partenariat entre le collège et l'EMDV est mis en place dans le cadre d'un accompagnement pédagogique.

Un partenariat avec le conservatoire de Colmar existe entre certains de nos professeurs depuis plusieurs années mais également dans le cadre de notre saison Opus « Mardi musique des jeunes talents » où de jeunes artistes du conservatoire et d'ailleurs se produisent avec nos élèves.

Les différentes harmonies de la Vallée (Walbach, Wih-au-Val, Soultzbach les Bains, Griesbach, Munster, Stosswir et Metzeral) font bien sûr partie de nos partenaires puisque la majorité de nos jeunes élèves musiciens intègre assez rapidement ces formations (instruments à vent et percussions). Nous tenons donc un rôle important pour le futur de ces harmonies.

Notre principal partenaire de formation professionnelle est le CDMC (Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute Alsace), qui propose des formations destinées spécialement aux professeurs, coordinateurs et directeurs d'écoles de musique. Ces formations se déroulent principalement à Guebwiller et sont financièrement prises en charge par le GEEM (Groupement des Employeurs des Enseignants de la Musique) pour les personnes rémunérées par ce groupement, ce qui est le cas de l'ensemble des salariés de l'EMDV.

Aspects pédagogiques

Statut de la structure.

La structure musicale dans laquelle nous évoluons est une école de Musique et de Danse ce qui permet la confrontation de domaines artistiques complémentaires.

Une école est avant tout un lieu d'enseignement où l'on peut être évalué et conseillé.

Elle donne la possibilité aux élèves de pratiquer la musique amateur.

Les élèves recherchent le plaisir que procure une pratique artistique (musique et danse) et notamment une pratique collective.

Le fait d'être une école implique la mise en place de cycles d'apprentissage.

En musique, ces cycles ont une durée de 3 à 5 ans chacun en moyenne. Ce sont des étapes dans l'apprentissage musical de l'élève qui lui permettent de se situer et d'avoir un objectif durant sa formation.

Les pratiques collectives restent accessibles à toute personne ayant atteint un niveau suffisant.

L'école de danse est repartie en trois groupes qui prennent en compte l'âge de l'enfant : l'éveil (5-7 ans), l'initiation (8-10 ans) et les avancées (11 ans et plus), la finalité de chaque année étant l'organisation d'un spectacle de danse.

Méthode d'enseignement

Tout en respectant les fondamentaux de l'enseignement musical, chaque enseignant a la latitude de personnaliser l'apprentissage en fonction de son parcours individuel.

L'objectif de tout enseignant est l'autonomie de son élève à la fin du second cycle, la découverte, l'ouverture et le plaisir pendant la formation.

Le contenu des enseignements et les modes d'évaluation sont détaillés dans le tableau suivant.

Enseignement	Contenu de la formation	Durée d'un cours	Evaluation continue	Evaluation en fin de cycle
Eveil musical	<p>Pour les enfants de 4 à 6 ans.</p> <p>L'éveil musical permet de sensibiliser les enfants à la musique sous forme de jeux, chants, rythmiques simples...</p>	60 min	La classe a pour objectif général de participer à un spectacle au cours du deuxième semestre.	
Initiation musicale	<p>Pour les enfants en classe de CP.</p> <p>C'est une année charnière au cours de laquelle, les enfants, qui ne savent encore ni lire ni écrire, se préparent à l'apprentissage d'un instrument.</p> <p>Le cours d'initiation musicale (60 min) a pour objectif de sensibiliser les enfants aux notes et rythmes musicaux les plus simples.</p> <p>Le cours d'initiation instrumentale (20 min) permet de découvrir et de choisir un instrument. Trois instruments différents peuvent être essayés au cours de l'année (un instrument par trimestre).</p>	60 min et 20 min	<p>La classe a pour objectif général de participer à un spectacle au cours du deuxième semestre.</p> <p>Les parents sont encouragés à assister au cours d'initiation instrumentale afin de pouvoir aider leurs enfants dans leur apprentissage.</p>	

Enseignement	Contenu de la formation	Durée d'un cours	Evaluation continue	Evaluation en fin de cycle
Formation musicale en cycle 1 (obligatoire pour tout élève de moins de 21 ans qui n'a pas validé l'examen de fin de premier cycle)	<p>Ce premier cycle est divisé en quatre niveaux ou années de manière à permettre une progression dans l'apprentissage du solfège. Il s'agit d'une formation technique et ludique qui est sanctionnée par une évaluation de niveau départementale en fin de cycle.</p> <p>Une formation appliquée par la pratique du chant choral est proposée en option (cours de 60 min supplémentaire).</p>	60 min	<p>L'enseignant vérifie les connaissances, l'assiduité et le travail des élèves.</p> <p>Il rédige un bulletin semestriel qui est remis aux parents.</p> <p>Le passage au niveau supérieur et la présentation de l'examen de fin de cycle dépendent de l'évaluation faite par le professeur.</p>	<p>L'accès au deuxième cycle nécessite le passage d'un examen de niveau départemental préparé par le CDMC (Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute Alsace).</p>
Formation instrumentale en cycle 1	<p>L'instrument (violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare, harpe, piano, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, hautbois, saxophone, trompette, trombone, cor, tuba, accordéon, percussions) et le chant sont enseignés en cours individuels ou en binômes avec l'accord préalable du professeur.</p> <p>Des cours peuvent être regroupés ponctuellement afin de donner aux élèves une expérience des petits ensembles (duos, trios...).</p>	30 ou 45 min au choix	<p>Les parents peuvent assister au cours.</p> <p>L'élève doit participer aux auditions, concerts... organisés par l'école et auxquelles l'enseignant lui demande de participer.</p> <p>L'enseignant vérifie les connaissances, l'assiduité et le travail des élèves.</p> <p>Il rédige un bulletin semestriel qui est remis aux parents.</p> <p>Une évaluation de fin d'année est mise en place sous la forme d'auditions par classe en présence d'une personne qualifiée différente du professeur habituel. Son appréciation de la prestation de l'élève est notée sur le bulletin.</p> <p>Le passage au niveau supérieur et la présentation de l'examen de fin de cycle dépendent de l'évaluation faite par le professeur.</p> <p>En moyenne, de trois à cinq ans sont nécessaires à l'apprentissage d'un cycle instrumental (pas de limitation).</p>	<p>L'accès au deuxième cycle nécessite le passage d'un examen de niveau départemental préparé par le CDMC (Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute Alsace).</p>

Enseignement	Contenu de la formation	Durée d'un cours	Evaluation continue	Evaluation en fin de cycle
Formation musicale en cycle 2 (obligatoire pour tout élève souhaitant présenter l'examen de fin de deuxième cycle)	<p>Ce deuxième cycle est divisé en deux parties.</p> <p>L'année de présentation de l'évaluation globale de fin de 2ème cycle, l'élève doit obligatoirement suivre un cours de formation technique de préparation à l'examen.</p> <p>Au cours des années qui précèdent l'examen, l'élève participe à un atelier de pratique instrumentale ou vocale en groupe, ou à un atelier d'écriture musicale. Le choix de l'atelier se fait en coordination avec le professeur responsable.</p>	60 min	<p>L'enseignant vérifie les connaissances, l'assiduité et le travail des élèves.</p> <p>Il rédige un bulletin semestriel qui est remis aux parents.</p> <p>Le passage au niveau supérieur et la présentation de l'examen de fin de cycle dépendent de l'évaluation faite par le professeur.</p>	<p>L'accès au troisième cycle (Conservatoire) nécessite le passage d'un examen de niveau départemental préparé par le CDMC (Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute Alsace).</p>
Formation instrumentale en cycle 2	<p>L'instrument (violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare, harpe, piano, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, hautbois, saxophone, trompette, trombone, cor, tuba, accordéon, percussions) et le chant sont enseignés en cours individuels (ou en binômes avec l'accord préalable du professeur).</p> <p>Des cours peuvent être regroupés ponctuellement afin de donner aux élèves une expérience des petits ensembles (duos, trios...).</p>	30 ou 45 min au choix	<p>L'élève a obligatoirement une pratique publique de son instrument lors des auditions, concerts... organisés par l'école.</p> <p>L'enseignant vérifie les connaissances, l'assiduité et le travail des élèves.</p> <p>Il rédige un bulletin semestriel qui est remis aux parents.</p> <p>Une évaluation de fin d'année est mise en place sous la forme d'auditions par classe en présence d'une personne qualifiée différente du professeur habituel. Son appréciation de la prestation de l'élève est notée sur le bulletin.</p> <p>Le passage au niveau supérieur et la présentation de l'examen de fin de cycle dépendent de l'évaluation faite par le professeur.</p> <p>En moyenne, de trois à cinq ans sont nécessaires à l'apprentissage d'un cycle instrumental (pas de limitation).</p>	<p>Cet examen global comporte notamment la présentation d'un projet personnel porté par l'élève avec l'aide d'un référent.</p>

Enseignement	Contenu de la formation	Durée d'un cours	Evaluation continue	Evaluation en fin de cycle
Pratiques collectives	<p>La pratique collective est proposée à tous les élèves et la participation a un atelier est incluse au deuxième cycle. Un élève peut avoir plusieurs pratiques collectives:</p> <ul style="list-style-type: none"> • chant choral pour enfants et pour adolescents ; • chorale gospel ; • ensemble de guitares ; • groupe de musiques actuelles ; • ensemble de jazz et de musiques de l'Est. <p>Des groupes de pratique collective supplémentaires peuvent être créés lorsqu'un nombre suffisant d'élèves est volontaire.</p> <p>Les groupes vocaux sont proposés dès la première année de formation. La participation aux groupes instrumentaux dépend du niveau de l'élève et est appréciée par le professeur responsable.</p> <p>La pratique collective est fortement conseillée à partir de la troisième année d'enseignement instrumental.</p>	60 min	<p>Les pratiques collectives débouchent sur des présentations en publiques lors d'auditions, concerts... et notamment dans le cadre des Mardis Musique (saison OPUS) et de la Fête de la Musique.</p> <p>La présence des élèves est obligatoire lors de ces manifestations.</p>	

Enseignement	Contenu de la formation	Durée d'un cours	Evaluation continue	Evaluation en fin de cycle
Danse	Le cours de danse classique est divisé en trois groupes selon l'âge des élèves : <ul style="list-style-type: none"> • éveil (5 à 7 ans) ; • initiation (8 à 10 ans) ; • avancés (11 ans et plus). 	60 min	La classe a pour objectif général de participer à un spectacle au cours du deuxième semestre. Une évaluation interne sera mise en place progressivement dans le cadre du développement de cette activité.	Une évaluation départementale sera mise en place progressivement dans le cadre du développement de cette activité.

Les perspectives.

Développement de la musique Assistée par Ordinateur

Le développement de la M.A.O. (musique assistée par ordinateur) est envisagé. Dans un premier temps dédié aux enseignants, cet outil pédagogique doit permettre de préparer des cours plus ludiques et interactifs. L'enregistrement et le traitement du son pourront compléter les formations, notamment en musiques actuelles.

Développement du Département Danse

Suite à un sondage réalisé par la Communauté de Communes, il apparaît que de nombreuses filles souhaiteraient pratiquer la danse. C'est pourquoi l'EMDV envisage de développer son département de danse vers d'autres styles tels que la danse contemporaine, la danse africaine, les danses de salon...

Ouverture vers d'autres structures

L'objectif de l'EMDV est d'échanger sur un plan culturel avec d'autres structures musicales ou non musicales. Les élèves peuvent ainsi bénéficier d'un enrichissement culturel lors de rencontres ou de projets communs avec d'autres structures du territoire. Cette politique d'échange amène les élèves à la création et leur donne envie d'aller plus loin dans leur passion.

Ouverture vers les associations :

- Participation à la vie associative (vernissage, poésie, théâtre, cinéma, ...).

Ouverture vers d'autres structures du territoire

- Maison de retraite : Foyer du Parc, Foyer Caroline...
- Hôpital : Hôpital Lewel ;
- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ;
- Université Populaire ;
- ...

Ouverture vers les structures scolaires :

- Participation des enseignants et des élèves lors de présentations des instruments ;
- Orchestre à l'école ;
- Accompagnement pédagogique ;
- Montage de projets avec les écoles primaires ;
- ...

Ouverture vers d'autres écoles de musique :

- Auditions regroupées des élèves d'un même enseignant et provenant de différentes écoles ;
- Travail et représentations groupés avec plusieurs classes menées par d'autres enseignants des écoles voisines ;
- Projet en commun entre les ensembles musicaux de l'école et les associations musicales environnantes...

Ouverture vers les harmonies de la Vallée :

- Participation des élèves dans les harmonies locales ;
- Auditions décentralisées ;
- Intégration des harmonies à certains concerts de l'EMDV ;
- ...

Ouverture vers les services de la Communauté de Communes :

- Service petite enfance ;
- Service jeunesse ;
- Service culturel ;
- ...

Axes à développer jusqu'en 2014

- Ouverture d'une classe de jardin musical afin de toucher les enfants de moins de 4 ans. L'objectif étant de découvrir l'expression musicale et corporelle par le chant et les petites percussions en variant les styles de musique et les signes du langage musical.
- La création d'un atelier M.A.O. L'objectif de cet atelier étant de rendre ce type de technologie accessible aux élèves pour développer leur créativité et pour intégrer les attentes et les goûts actuels des élèves.
- Mettre en place des outils de sonorisation et d'enregistrement afin de rendre les élèves capables d'utiliser les nouvelles technologies et de produire leur propre musique.